

Suresnes, le 01/01/2017

Objet : Garantie sur les DAE Philips HeartStart HS1 et FRx

Madame, Monsieur,

La garantie des défibrillateurs automatisés externes Philips HeartStart HS1 et Philips HeartStart FRx est de **8 années**. Cette garantie est une garantie constructeur, **valable sur les appareils acquis depuis le 1er décembre 2011**.

Cette garantie est, pour vous, l'assurance d'avoir acquis un dispositif médical sûr et de qualité. En toute sérénité, vous pourrez bénéficier d'un équipement performant et toujours prêt à l'emploi.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour plus de précision :

- Les défibrillateurs HeartStart HS1 achetés avant le 1er décembre 2011 sont garantis 5 ans
- Les défibrillateurs HeartStart HS1 achetés après le 1er décembre 2011 sont garantis 8 ans

L'équipe Philips

Les défibrillateurs HeartStart sont des dispositifs médicaux fabriqués par Philips. Ils sont destinés au traitement des arrêts cardio-respiratoires. Lisez attentivement la notice d'utilisation. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Octobre 2016

